

Présentation de l'IFAS pour le site internet du lycée :

L'institut de formation d'aides-soignants du lycée Rosa Parks est un établissement à taille humaine, attentif aux besoins des apprenants et à leur vécu de formation. Ouvert en 2010, il accueille chaque année, 15 élèves (par agrément de la Région), en cursus complet ou partiel.

Son positionnement au sein du lycée professionnel offre des opportunités de collaboration entre les différentes filières professionnelles (tutorat et partage de compétences).

Le projet pédagogique de l'IFAS est d'assurer la formation de futurs aides-soignants compétents, efficaces et capables de s'adapter aux besoins et à l'évolution du métier. Il vise à l'acquisition pour chaque élève des différents blocs de compétences.

La planification de l'alternance est mise en œuvre afin de permettre la modularisation de la formation en fonction des parcours antérieurs des élèves.

Cursus complet :

La formation comprend 44 semaines soit 1540 heures d'enseignements réparties en :

- 22 semaines d'enseignements théoriques (770h)
- 22 semaines d'enseignements cliniques (770h) réparties en 4 stages

Les élèves en cursus complet effectuent leur rentrée début septembre et terminent la formation en octobre de l'année suivante. Ils bénéficient de l'intégralité des vacances scolaires.

Cursus partiel :

En fonction des parcours de formation antérieurs, des équivalences ou des allègements de formation sont accordés aux élèves titulaires de certains titres ou diplômes (bac ASSP, bac SAPAT, DE AP, DE AES, DE ambulancier, DE ARM, titre ADVF ou ASMS).

Ainsi, en fonction des modules visés, les élèves effectuent une rentrée plus tardive afin d'éviter les ruptures de parcours. Les élèves de baccalauréats ASSP et SAPAT effectuent notamment une rentrée en novembre (avec une fin de formation en mai pour les ASSP et en octobre pour les SAPAT).

Recrutement :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier *et d'un entretien (suspendu depuis la crise COVID)* destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

Les modalités de sélection et la date limite de dépôt des dossiers de candidatures sont définies chaque année en accord avec l'Agence Régionale de Santé (pour connaître les dates de sélection pour la rentrée de septembre 2023 (*non connues à ce jour* : [suivre la rubrique Actualités](#))).